

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Chantier de forage - GRAND PARC ENERGIE sur la commune principale de l'AIOT Rue des Frères Portmann 33300 BORDEAUX.

La référence de votre dossier est A-4-M3W7J6AFC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/01/2024 à 18h09 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77877008100017**

Organisme : **OTE INGENIERIE**

Fonction : **CHARGEE D'ETUDE ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **91076742500010**

Raison sociale **GRAND PARC ENERGIES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

31 AVENUE GUSTAVE EIFFEL

33600 PESSAC

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR DE PROJETS**

Référent

Fonction : **CHEF DE PROJETS REALISATION**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chantier de forage - GRAND PARC ENERGIE**

Description des activités :

Dans le cadre de l'extension et du verdissement de son réseau de chaleur, la métropole de Bordeaux a approuvé le principe de recours à une concession portant délégation de service public avec travaux pour la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de celui-ci au profit de la société Grand Parc Energies. Parmi les solutions retenues se trouve la géothermique, pour laquelle une autorisation au titre du code minier a déjà été délivrée le 14 septembre 2023 et une étude d'impact déjà réalisée. Dans le cadre des essais lors des travaux de forage, il sera nécessaire de rejeter à l'égout de l'eau géothermale. Afin de respecter la température maximale de rejet de 30°C, Grand Parc Energies souhaite mettre en place 2 tours aéroréfrigérantes (TAR) à circuit ouvert, d'une puissance totale de 2 930 kW. Ces dernières ne seront appelées à fonctionner que de manière temporaire, la première uniquement au cours du mois de février 2024, la seconde courant juin-juillet 2024.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue des Frères Portmann

33300 BORDEAUX

X : 417401

Y : 6424361

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2921	2921-1-b	Refroidissement évaporatif ou récupération de la chaleur	Puissance thermique 2930 kW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La gestion des déchets sera conforme à l'article 28 de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2023 octroyant à Bordeaux Métropole une autorisation de recherche de gîte géothermique.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les TARs disposent d'une prise d'eau sur le réseau incendie public.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)